

Courte chronique d'uniformologie maritime : comptable des matières

Avant d'évoquer les comptables des matières, il nous faut parler du corps dont ils sont historiquement issus, l'administration centrale des subsistances de la marine, créée en 1817, en remplacement de l'administration des vivres. Les fonctionnaires des subsistances dirigent le service des vivres pour la totalité du département de la marine, service qui n'est pas alors du ressort de l'administration de la marine, c'est-à-dire du commissariat.

En 1831, il est mis fin à cette relative indépendance vis-à-vis de l'administration : le service des vivres forme une des directions du ministère de la marine, tandis que dans les ports les commissaires et sous-commissaires des subsistances – nouvelles appellations des directeurs, sous-directeurs, contrôleurs et garde-magasins – sont placés sous les ordres du chef local de l'administration, c'est-à-dire du commissaire général. Mais les commissaires et sous-commissaires des subsistances reprennent leur dénomination initiale dès 1835, pour éviter la confusion avec les grades du corps du commissariat.

Avec une reconfiguration de l'administration posée en 1847, le corps des directeurs et sous-directeurs des subsistances donne naissance à deux corps de spécialistes différents : celui des comptables des matières, dont les fonctions recouvrent la garde, la conservation et les mouvements des vivres, mais aussi des matériels de tous types, et celui des agents de manutentions, qui assurent la transformation et la manipulation des denrées. Une autre chronique traite(ra) du corps des agents de manutentions.

Les agents comptables principaux, agents comptables et sous-agents comptables sont alors exclusivement civils. Cependant, comme de nombreux fonctionnaires, ils reçoivent un uniforme dont le port en service n'est pas obligatoire, à l'exception des comptables principaux qui sont astreints à le revêtir pour se rendre aux convocations officielles.

Le 20 février 1914, le corps des comptables des matières disparaît au profit du corps des officiers d'administration.

Les distinctives des fonctionnaires du service des subsistances de la marine sont l'épi de blé entrelacé avec un ornement d'acanthé et la baguette autour de laquelle est enroulé un câble, le tout argent et sur drap bleu depuis 1817.

En 1847, les distinctives du corps des comptables des matières sont ainsi définies : drap bleu, feuilles d'olivier (argent) et épis de blé (or), boutons argent. En 1853, on note la disparition du câble autour de la baguette. Sur les effets qui comportent des galons, ces derniers sont argent, bordés d'un liseré rouge à partir de 1855, après avoir été or et argent de 1850 à 1853. En 1891, le liseré rouge des galons disparaît.

Le motif des broderies ne change plus jusqu'à la disparition du corps, mais en 1901 celles-ci prennent place sur des parements et un collet en drap violet pensée, et non plus bleu. L'adoption de cette couleur distinctive n'est que temporaire : dès 1904, le drap violet pensée, jugé peu seyant, est définitivement remplacé par le drap bleu.

Les représentations de ce corps d'officier sont malheureusement rares. Nous avons trouvé celle de Valmont, mais elle est entachée d'une erreur. Cependant, « Cherbourg par ses photographes » nous a aimablement communiqué une rare photo du début du vingtième siècle d'un agent comptable principal.

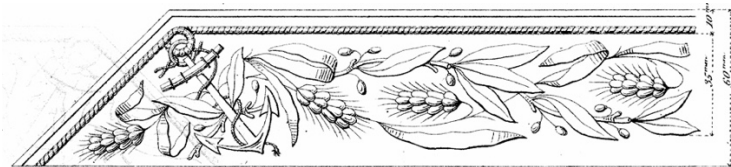


A gauche, Valmont dit représenter un comptable des matières en grand uniforme tel que défini en 1853. On retient de son dessin des éléments exacts, comme le galon argent de pantalon et le caractère bicolore, or et argent, des broderies. L'écusson dans le dos est une caractéristique exclusive des agents comptables principaux. Le bicorne comprend une ganse argent, à grosses torsades pour les agents principaux, en galon plat pour les grades inférieurs. Les anomalies du dessin concernent l'épée et la dragonne. En effet, depuis 1850, et cela est confirmé en 1853, l'épée des comptables possède des garnitures argent et se porte sans dragonne...



A droite, collet et parement d'un habit de sous-agent comptable en 1848 : la couleur des broderie est ici passée, mais on distingue sur le collet les épis de blé et les feuilles d'olivier. Les boutons sont argent. On peut noter que les boutons des parements n'ont pas été remplacés par le propriétaire de l'habit après la chute de la Monarchie de Juillet, car l'ancre y est toujours surmontée de la couronne royale.

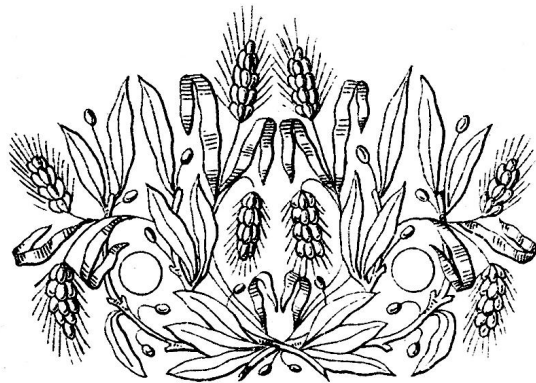




Collet d'agent comptable principal en 1853 : le câble enroulé autour de la baguette de 1847 a disparu. Le motif des broderies reste le même jusqu'à la disparition du corps au profit de celui des officiers d'administration en 1914, mais les épis de blé et les feuilles d'olivier prennent place sur du drap violet pensée au collet et aux parements de l'habit de 1901 à 1903, puis sur du drap bleu (noir) de 1913 à 1914, l'habit n'étant pas porté de 1903 à 1913.



De 1901 à 1904, dans les tenues n°1, 2 et 3, comme tous les officiers des corps assimilés « secondaires » et les officiers du contrôle, les comptables des matières portent des pattes mobiles brodées, ici sur drap violet et au motif d'épis de blé et de feuilles d'olivier.



Écusson de comptable des matières. Celui-ci disparaît en 1902, lorsque l'écusson de dos n'est plus attribué qu'aux seuls officiers d'un grade supérieur ou égal à l'assimilation de capitaine de vaisseau : l'agent comptable principal n'est en effet assimilé qu'au grade de capitaine de corvette.



Voici l'agent comptable principal des matières Le Pogam qui sert à Cherbourg en 1901.

Cette photo a été prise entre 1901 et 1902. L'appartenance au corps du comptable des matières ne fait pas de doute compte tenu de la nature des broderies qui son manifestement bicolores. 1901, car alors le drap bleu des parements et du collet est remplacé par drap violet pensée. 1902, car à partir du décret du 13 mai les parements des agents principaux reçoivent une broderie au motif analogue à celui du collet, et non la seule ancre.